

# **BULLETIN D'ADHÉSION OXYGÈNE ET ESSENTIEL**

À retourner à Energie mutuelle - 66 avenue du Maine 75014 PARIS ou à adherer@energiemutuelle.com ou via votre espace personnel adh.energiemutuelle.fr

		RÉSERVÉ À LA MUTUELLE	
Effet	0 1   2 0	Référence adhérent : \( \lambda \lambda \lambda \rangle \lambda \rangle \lambda \rangle \lambda \rangle \rangl	[0   1         2   0

### **MA SITUATION FAMILIALE**

Renseigner impérativement, à chaque ligne, la situation de chaque bénéficiaire à inscrire

	N° IMMATRICULATION SÉCURITÉ SOCIALE	CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE*	NOM (en capitales)	PRÉNOM (en capitales)	RÉGIME **	DATE DE NAISSANCE
Adhérent						/
Conjoint						/ /
1 <sup>er</sup> enfant						/ /
2º enfant						/ /
3° enfant						/ /
4° enfant						/ /

<sup>\*</sup> Pour l'indication de votre caisse de Sécurité sociale, veuillez-vous référer page 3.

#### \*\* RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE -

Indiquer obligatoirement en face de chaque personne à inscrire :

- Assuré social au Régime Général : 1
- Travailleurs Non Salariés : 2
- Autres (MSA SNCF Alsace-Moselle etc.) : 3

#### POUR LES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Adhésion au Contrat Loi Madelin \*\*\*

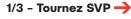
\*\*\* Lorsque la mention « Contrat Loi Madelin » est cochée, la présente adhésion entraîne l'adhésion à l'Association Nationale de la Prévoyance des Professions Indépendantes (ANPPI), sans incidence sur le montant de votre cotisation santé.

### CHOISISSEZ VOTRE GARANTIE EN COCHANT L'UNE DES CASES CI-DESSOUS :

GARANTIE CHOISIE					
OXYGÈNE 1	OXYGÈNE 2				
ESSENTIEL 1	ESSENTIEL 2				
AVEC Energie Mutuelle Services, Téléconsultation Médicale et Deuxième Avis Médical					

### **VOTRE COTISATION**

Consultez la fiche cotisation remise par votre conseiller.







# **BULLETIN D'ADHÉSION OXYGÈNE ET ESSENTIEL**

À retourner à Energie mutuelle - 66 avenue du Maine 75014 PARIS ou à adherer@energiemutuelle.com ou via votre espace personnel adh.energiemutuelle.fr

# MES COORDONNÉES

Ces informations présentent un caractère obligatoire en vue de l'affiliation dans les conditions visées sur le site https://www.energiemutuelle.fr/documentation-									
en-ligne, à l'exception de votre adresse email et de votre numéro de téléphone p	ersonnel.								
Courriel									
Les relevés de prestations vous seront adressés par courriel et téléchargeables dans	votre Espace Adhérent.								
Si vous souhaitez les recevoir par courrier à domicile, cocher la case									
Les informations réglementaires vous seront adressées par courriel. Si vous souhaitez									
Tél. dom. L. L. L. L. L. L. Tél. prof. L.	·								
Bloctel : Ayant communiqué vos coordonnées téléphoniques à la mutuelle, vous avez le	droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique :								
bloctel.gouv.fr Adresse									
DOCUMENTS À FOURNIR  Je soussigné(e), demande pour moi-même et les personnes bénéficiaires de la mutuelle pour laquelle j'ai pris connaissance des Statuts, du Règlement Intérieu https://www.energiemutuelle.fr/documentation-en-ligne, l'annexe relative aux frais de d'information normalisée sur le produit d'assurance, et en accepte les dispositions.  Je certifie l'exactitude des éléments indiqués et m'engage à déclarer toute modifica coordonnées.  Je dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date d'effet de l'adhé papier ou électronique avec accusé de réception.  Je joins un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE Sauf consigne contraire de votre part, les prestations seront payées par virement et les dont vous nous aurez communiqué les coordonnées.  Je joins ma pièce d'identité en cours de validité.  Je joins ma pièce d'identité en cours de validité.  Je joins l'attestation de droit de Sécurité sociale.  J'accepte d'être informé(e) et de recevoir des communications et informations sur le Humanis et de ses partenaires.  J'accepte d'être informé(e) et de recevoir des commerciales de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et informétes de la mutuelle, du gent des communications et la mutuelle des communications et la mutuelle des	r et du Règlement Mutualiste sur le site et gestion, ainsi que la réception de la fiche stion de ma situation personnelle et de mes sision en renonçant par lettre recommandée si).  cotisations seront prélevées, sur le compte des services de la mutuelle, du groupe Malakoff								
	ICS : FR57ZZZ426075								
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Single Euro Payments Area)	RÉSERVÉ À LA MUTUELLE								
Zone réservée au créancier : N° RUM* (Référence Unique du Mandat)									
TITULAIRE DU COMPTE	NOM ET ADRESSE SIGNATURE DU TITULAIRE								
Nom, prénom	DU CRÉANCIER DU COMPTE À DÉBITER								
Adresse	ENERGIE MUTUELLE 66 avenue du Maine								
Code postalVillePays	75014 Paris								
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER IBAN (International Bank Account Number)	Fait à le								
BIC / SWIFT (Bank Identifier Code)	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energie mutuelle à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Energie mutuelle. Vous bénéficiez du droit d'être rembourse par votre banque selon les conditions décrites dans les onvention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un docu- ment que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.								

# **BULLETIN D'ADHÉSION**

### **POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES AUX IEG**

Energie Mutuelle vous remercie de votre confiance.

Pour faciliter l'enregistrement de votre adhésion, merci de bien vouloir remplir votre bulletin d'adhésion au recto et de joindre l'ensemble des pièces demandées ci-après.

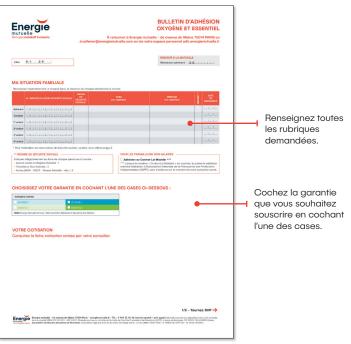
Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet aux coordonnées ci-dessous :





### RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR





# CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Vous pouvez retrouver le numéro de votre caisse de Sécurité sociale sur votre attestation de droits à l'assurance maladie.

Ce document est accessible sur le site ameli.fr

Votre numéro de caisse correspond aux 5 premiers chiffres de votre organisme de rattachement Sécurité sociale. Sur l'exemple ci-dessous, il s'agit du 01751.





#### DATE D'EFFET DE L'ADHÉSION

### En cas d'adhésion de garanties :

La date d'effet de l'adhésion est le 1er jour du mois en cours, si le dossier complet est adressé avant le 10 du mois, dans le cas contraire, la date d'effet sera le 1er jour du mois suivant.



## PRÉLÈVEMENTS DES COTISATIONS

Les prélèvements automatiques mensuels auront lieu le 10 de chaque mois pour le mois en cours.







Attestation de droit de Sécurité sociale

### **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

- Par virement automatique sur le compte bancaire.
- · À leur demande, les mineurs de plus de 16 ans peuvent être membres participants des mutuelles sans l'intervention de leur représentant légal. Sauf refus exprès de leur part, les ayants droit de plus de 16 ans sont identifiés de façon autonome par rapport au membre participant qui leur ouvre des droits et perçoivent à titre personnel les prestations de la mutuelle.

# Tout dossier incomplet retarde votre adhésion

#### RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE

Conformément à la Loi n°2019-733 du 14 juillet 2019, l'adhérent(e), à compter de sa première souscription à une garantie complémentaire ou surcomplémentaire santé sans dépendance, à la suite de l'expiration d'un délai d'un an (12 mois), peut mettre fin à son adhésion à la mutuelle, sans frais ni pénalités, en adressant une notification par lettre ou tout autre support durable, notamment à l'adresse électronique suivante : resiliation@eneraiemutuelle.com ou tous moyens contractuels prévus dans le rèalement mutualiste

#### PROTECTION DES DONNÉES

Les informations collectées sont toutes nécessaires pour la mutuelle, ci-après désignée Energie Mutuelle du groupe Malakoff Humanis, responsable du traitement, pour la passation, la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance. Vos données sont destinées aux partenaires de la mutuelle uniquement aux fins d'exécution des garanties souscrites et sont conservées selon les durées de conservation applicables conformément aux délais de prescription en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée.

Ces droits peuvent être exercés par email à correspondant.dpo@energiemutuelle.fr ou par courrier à Energie mutuelle - Délégué à la Protection des données - 5 esplanade de la Gare 49100 ANGERS. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet en bas de page.

#### DIRECTIVE [UE] SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE 2016/97 DU 20 JANVIER 2016

Dans le cadre de la présentation des opérations d'assurance, l'Association de Moyens Assurances de Personnes est rémunérée par la combinaison de commissions, c'est-à-dire d'une rémunération incluse dans la prime d'assurance et versée par l'assureur et de tout autre type de rémunération, y compris tout avantage économique, proposé ou offert en rapport avec le contrat d'assurance.



## **ANNEXE « FRAIS DE GESTION »**

Cette annexe d'information légale vous informe, selon l'arrêté du 6 mai 2020, des frais de gestion au titre des garanties destinées au remboursement et à l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, les services inclus tels que le réseau de soins KALIXIA ou les services de télémédecine, le tiers-payant et la télétransmission automatique des décomptes.

Pour l'année 2023, au titre de l'ensemble des contrats frais de santé assurés par Energie mutuelle :

• le taux de redistribution s'élevait à 81,25 %.

Ce ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

• le montant total des frais de gestion, exprimé en pourcentage des cotisations hors taxes, s'élevait à 17,11 %.

Ce ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-àdire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Pour toute question, votre mutuelle est à votre disposition et vous remercie de votre confiance.

